

Démarche pour une première inscription ALSH Laize CLinchamps

Les inscriptions à l'accueil de loisirs se font uniquement via le portail famille de la structure sur internet. Afin de vous communiquer votre identifiant et mot de passe je vous remercie de nous communiquer les informations suivantes à l'adresse suivante alshclinchamps@gmail.com

- Noms, Prénoms, Adresse, Téléphones, Emails des représentants légaux.
- Noms, Prénoms, date de naissances des enfants à inscrire.

Une fois votre compte famille créé, vous pourrez compléter les informations indispensables et transmettre les justificatifs obligatoires pour l'accueil de votre enfant :

- Attestation d'assurance extrascolaire
- Copie carte vitale et mutuelle
- Copie des vaccins
- Attestation de quotient familial caf (indispensable pour le calcul de vos factures)
- Fiche renseignements famille et fiche sanitaire à télécharger sur le portail et à compléter.

Vous procéderez ensuite à la demande d'inscription à une nouvelle activité (menu "Activité") . Par exemple :
:Mercredis rentrée 2024

Nous contrôlons les demandes dans un délai moyen de 2 jours ouvrables. Une fois validé par nos services, vous accéderez au calendrier de réservation : 2 possibilités lors du choix des dates, soit la date choisie apparaît en "réservé", votre enfant est donc inscrit, soit la date apparaît "en attente" dans ce cas cela signifie que nous sommes complets et nous ne pourrions pas accueillir votre enfant sauf en cas d'un désistement.

Les activités proposées répondent à des objectifs pédagogiques que vous retrouverez sur notre projet pédagogique disponible dans les documents à télécharger.

Nous prenons soin de proposer des animations de différentes natures : sportives, manuelles, d'expression corporelle, scientifiques, de développement de l'imagination et d'inclusion.

Les inscriptions s'effectuent à la journée mais pour une cohérence pédagogique et en fonction des besoins des familles, il est recommandé d'inscrire votre enfant un minimum de 4 jours par semaine pour les vacances scolaires ou 4 mercredis par période pour les mercredis loisirs (une période correspond aux mercredis situés entre chaque vacance scolaire : septembre/octobre, novembre/décembre, janvier/février, mars/avril et mai/juin/juillet).

Vous trouverez sur la page d'accueil de notre portail tous les renseignements nécessaires au bon accueil de votre enfant (horaires, les affaires à prévoir ...).

